LETTRE

CIRCVLAIRE ENVOYEE

à tous les Gentils-hommes de France, pour leur addresser l'Arresté fait à l'Assemblée de la Roche-guyon, les Memoires dont on a chargé nos Deputez pour presenter au Roy, & le fouorable traittement qu'ils ont receu de sa Majesté, dattée de Marine le premier Iuillet 1652.



A PARIS,
De l'Imprimerie de la Vefue I. GVILLEMOT, Imprimeuse ordinaire de son Altesse Royale, ruë des Marmouzets, proche l'Eglise de la Magdelaine.
M. DC. LII.

LETTRE CIRCVLAIRE

enuoyée à tous les Gentils-hommes de France, pour leur addresser l'Arresté fait à l'Assemblée de la Roche-Guyon, les Memoires dont on a chargé nos Deputez pour presenter au Roy, & le fauorable traittement qu'ils ont receu de sa Majesté, dattée de Marine le premier Iuillet 1652.

MESSIEVRS,

La Lettre circulaire que nous vous auons escrite de Nogent le Roy le seiziesme du mois de May vous aura instruit des motifs de nostre Vnion & de nostre conduite iusqu'à ce iour là.

Pour vous donner connoissance des choses qui se sont passées depuis, nous vous enuoyons ce qui a esté arresté le neufiesme de Iuin dans l'Assemblée de la Roche-Guyon, auec les Memoires qui ont esté presentez au Roy par nos Deputez, dont nous vous aurions fait part plustost si nous n'auions sceu estre obligez d'en differer la publication iusques à ce que le Roy nous eust fait la grace de les receuoir.

Nous vous faisons sçauoir auec vne ioye extréme, que la malice de nos ennemis n'a pas empesché que nos Deputez n'ayent esté tres-fauorablement receus, & que le Roy & la Reine les ayent asseurez eux-mesmes qu'ils ne doutoient plus de la sincerité de nos intentions.

Nous croyons qu'il eſt important que les Bailliages vnis & ceux qui ſe voudront vnir s'aſſemblent à Dreux pour entendre le deſtail de ce que nos Deputez ont negocié, vous y remarquerez tant de bonté de la part du Roy qu'il eſt impoſſible que nous la puiſſions iamais aſſez reconnoiſtre.

Nous y prendrons des reſolutions qui feront voir clairement à toute la France que noſtre ſeul deſſein eſt de ſeruir le Roy, de garantir noſtre Corps de toutes oppreſſions & de procurer en general le bien de l'Eſtat.

Nous apprehendons que la difficulté d'entrer & de ſortir de Paris ne faſſe differer l'impreſſion des pieces que nous vous enuoyons, & qu'ainſi vos Deputez ne puiſſent ſe trouuer à l'Aſſemblée de Dreux, ce qui retarderoit les aduantages que nous en deuons attendre, & nous obligeroit pour voſtre commodité d'indiquer vne autre Aſſemblée.

Vous croyrez, s'il vous plaiſt, que nous n'auons point manqué de ſoin & que nous n'en manquerons iamais dans toutes les choſes qui regarderont voſtre ſatisfaction & vos intereſts, qui nous ſeront touſiours auſſi chers que les noſtres, nous ſommes,

MESSIEVRS,

Vos tres-humbles & tres-affectionnez ſeruiteurs.

Signé de l'ordre exprées de l'Aſſemblée,
CHARLES D'AILLY-ANNERY.